

# Communauté de communes : le dialogue reprend... en vain

Article exclusif

réservé aux abonnés Voir l'offre Digital

Votre crédit de bienvenue en cours : 08 articles

Publié le 07/11/2015 à 03:48, Mis à jour le 07/11/2015 à 09:10



Jean Luc Guilhot attend un successeur./Photo DDM

Après plusieurs mois de tension, un consensus s'imposait à la communauté de communes. Henri de Lassus a joué le rôle de médiateur entre le groupe d'opposition et le groupe minoritaire mais aucun accord n'a été trouvé. Les divisions sont même réapparues cette semaine lors d'une réunion destinée à remplacer Jean Luc Guilhot, le président, qui explique sa position.

**Le consensus que vous attendiez pour diriger l'institution ne s'est pas réalisé. Pour quelles raisons ?**

Le consensus a échoué malgré ma bonne volonté et celle de mon groupe qui a joué le jeu jusqu'au bout. Une procédure avait été fixée par Henri de Lassus pour trouver une nouvelle gouvernance et un candidat à la présidence qui devait obtenir vingt voix sur les vingt-neuf délégués qui participaient à ce choix. Huit noms se sont dégagés puis cinq ont été validés mais il n'y a pas eu d'accord sur un nom puisque le meilleur a recueilli 19 voix au lieu des 20 nécessaires. J'ai alors proposé de faire un nouveau vote mais personne n'a voulu. C'est à n'y rien comprendre. Il y a un malaise et je l'ai ressenti au dernier conseil quand certains se sont abstenus pour voter l'étalement de la dette. L'étalement je dis bien et pas un nouvel emprunt.

**Que va-t-il se passer maintenant et comptez-vous toujours vous retirer ?**

Faute de consensus je vais attendre pour démissionner. Pourtant j'avais bien intégré cette idée. Dans ce sens je vais m'employer la semaine prochaine à réunir le bureau pour rassembler plus largement et conforter candidat à ma succession.

### **Que pensez-vous du jugement de votre homologue de la communauté de L'Isle en Dodon qui ne veut pas de la dette de celle d'Aurignac ?**

Ses propos sur la dette me gênent. D'autant que lors de la fusion, et nous l'avons évoqué lors des réunions que nous avons eu avec les responsables des cinq communautés, au point de vue fiscalité tout sera remis à plat au 31 décembre 2016.

### **Comprenez-vous l'action du collectif des contribuables ?**

Il existe et j'en ai pris acte, mais je mets en garde les contribuables qui veulent s'opposer à la levée de l'impôt

## **Collectif des contribuables : présentation du dispositif pour ne pas payer la surimposition de 45 % de la taxe d'habitation lundi soir**

«Aro n'y a prou !» (Maintenant ça suffit !) est le mot d'ordre de la prochaine réunion publique organisée par le collectif des contribuables des Terres d'Aurignac qui se tiendra lundi 9 novembre à 20 h 45 à la salle des fêtes de Cassagnabère. Le collectif, dont le siège se trouve à Boussan, fera le bilan des 8 actions menées depuis la dernière réunion publique du 8 octobre à Saint-André (voir encadré). Et surtout, il présentera ce lundi le dispositif mis en place pour ne pas payer la surimposition de 45 % de la taxe d'habitation exigible au 15 novembre ou au 15 décembre. Il envisage et prépare également plusieurs actions : manifestation sur la voie publique (possibilité le samedi 14 novembre, jour de marché et veille du paiement de la taxe d'habitation), perturbation du prochain conseil communautaire, occupation des locaux de la CCTA... «Ces prochaines actions seront débattues au regard de l'actualité importante de ces derniers jours : le consensus de médiation pour une nouvelle gouvernance de l'intercommunalité n'a pas abouti lors de sa dernière réunion, donc le président actuel de la CCTA reste en place» précise le collectif, qui poursuit. «L'audit financier de l'ATD 31 vient d'être diffusé et il ressort que la Chambre Régionale des Comptes a fait des oublis et que la note sera plus salée que prévue. Les taux des taxes pour les ménages devraient être ainsi revus à la hausse : +17 % en 2016 et +11 % en 2017 à rajouter bien sûr aux 45 % prévus. L'endettement de l'intercommunalité des Terres d'Aurignac commence à susciter la méfiance des autres intercommunalités qui pourraient fusionner avec celle des Terres d'Aurignac avant le 31 décembre 2016 dans le cadre du projet de fusion de la réforme territoriale. Ainsi la régularisation de la dette par la seule communauté de communes des Terres d'Aurignac a été demandée par la communauté de communes des Portes du Comminges de L'Isle-en-Dodon lors de son dernier conseil communautaire Qu'advient-il du lissage, progressif sur plusieurs années, de la fiscalité prévue à partir du 1er janvier 2017 ?» interroge le collectif.

*J.M.*

**AURIGNAC VIE LOCALE**

- 
- 
- 
- 

### **A LIRE AUSSI**





### Il arrête de boire pendant 100 jours : voici ce que ça donne

- Le sentier vers l'abri en plein aménagement
- Castres: les gens du voyage mis en demeure par le préfet de quitter la Borde...
- Un père de famille de 42 ans tué dans un accident de moto
- Quimper : elle porte plainte contre le père de ses enfants, qui les oblige à...

Recommandé par

## Donner votre avis !

CHARTRE DE MODÉRATION

### VOTRE COMMENTAIRE :

Votre commentaire est soumis à notre charte de modération. En cas de non-respect (propos racistes ou insultants...) il ne sera pas publié. Cliquez ici pour écrire et merci pour votre contribution.

Suivre ce fil de discussion

Envoyer ce commentaire

## Réactions des lecteurs



Nouveau lecteur

4 commentaires

### con-tribuables, il y a 59 minutes

Comme quoi on peut être VOLEUR et président de communauté de commune soutenu par plus d'un tiers de conseillers qui deviennent complices de ce vol!!! Je suppose que restant en place il ne pense même plus à rembourser les plus de 12000 eur qu'il a reconnu avoir volé puisqu'il avait annoncé qu'il les rembourserait ... Quel canton de misère, il y a de quoi faire rire la France entière !! la moyenne de QI ne doit pas voler bien haut !!

Signaler un abus